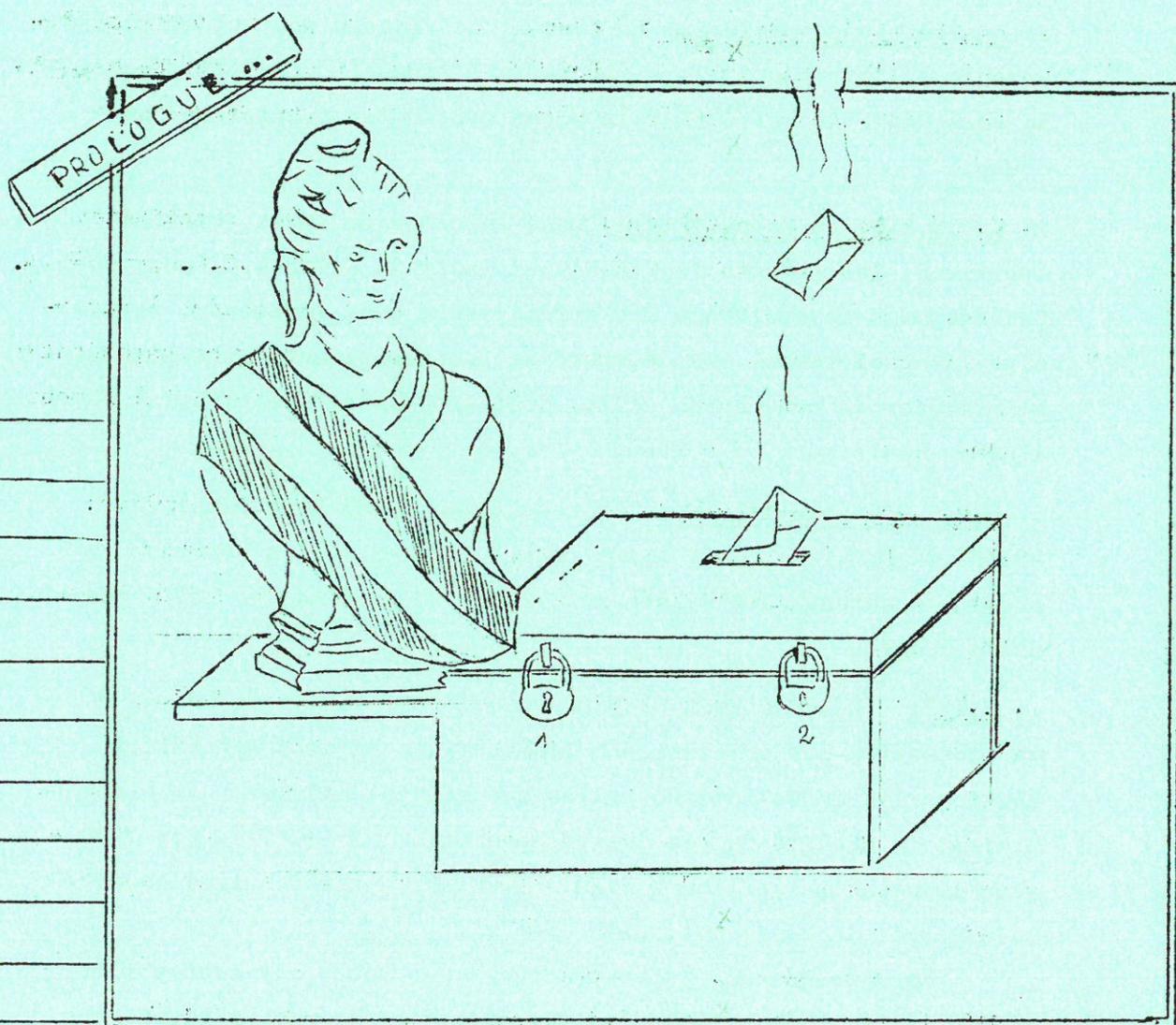


ENTRÉE-N°(S).

THIAVILLE s/c MEURTHE N°243 MARS 1988



EN DIRECT DU CONSEIL

Réunion du 12 Février 1988. Présents: 13. excusés: Madame MATH, Monsieur HIRTZ. Les sujets suivants étaient inscrits à l'ordre du jour:

.. Chasse: Le bail de location du lot de 259 hectares est à échéance en juin 1988. Les modalités de la future location sont examinées (appel d'offre, caution, nombre de fusils, etc...). Cette affaire sera à nouveau évoquée lors d'une prochaine réunion.

.. Acquisitions foncières: Le Conseil ne réserve pas une suite favorable à l'offre qui lui a été faite d'acquérir une petite parcelle vers Raon. Le Maire fait le point des autres tractations en cours.

.. C.O.S.E.C. de Raon-l'Etape: Dans le cadre de leurs activités sportives, les enfants du C.E.S. utilisent le C.O.S.E.C. pour 40 %. Les communes de résidence des enfants sont donc invitées à participer financièrement aux dépenses de fonctionnement correspondantes et à signer la convention utile. Coût pour Thiaville: 1 911 F pour l'année scolaire 1985 - 1986.

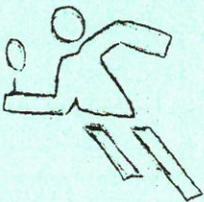
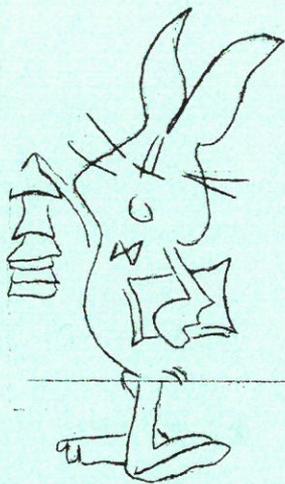
.. C.E.S. de Raon-l'Etape: Le chauffe-eau a dû être remplacé: 29 163,74 F T.T.C., soit après répartition entre les communes ayant des enfants scolarisés au C.E.S., une dépense de 157 F pour notre budget.

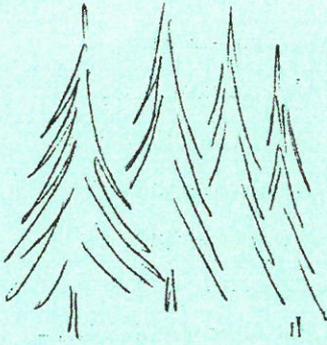
.. P.T.T.: La construction d'un nouvel abri en bas de la rue de la Libération est en cours par l'Entreprise Paquot. Cet édifice abritera les installations utiles qui doivent améliorer considérablement la qualité du service téléphonique à Thiaville. Ces travaux imposent par ailleurs d'amener un câble téléphonique souterrain depuis la route nationale 59.

En conséquence, la route dite " du Pont " est susceptible d'être fermée à la circulation pour quelques heures. L'arrêté municipal est pris. La date sera indiquée aux lieux habituels dès qu'elle sera connue. La signalisation utile sera mise en place par l'Entreprise.

.. Caisse des Ecoles: Pour répondre aux remarques formulées par la Chambre Régionale des comptes à l'encontre du Receveur Municipal pour les années 1983 à 1985, une délibération est prise décidant

.../...





que le budget de la Caisse des Ecoles sera inclus en annexe au budget communal.

.. O.N.F.: La commune paiera à O.N.F. la somme de 23 938,19 F pour les travaux suivants réalisés en 1987: entretien des parcelles 5, 6 et 19, dépressage des parcelles 1, 2, 3 et 26, entretien de chemins forestiers, pose de buses en ciment et bois d'eau, création de 300 mètres de fossé et reboisement partiel de la parcelle 18.

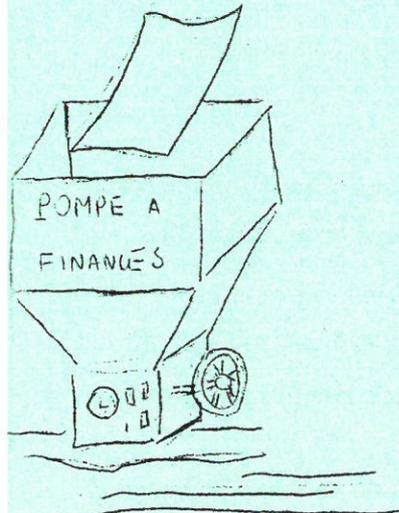
Par ailleurs, 22 m³ de mousse ont été vendus pour 1 012 F.

.. Tarifs communaux:

- eau: Pour 1988, la redevance payée par la commune au Fonds départemental passe de 7,5 à 8,5 centimes par m³ d'eau. De plus, la somme à payer par la commune à l'Agence du Bassin Rhin-Meuse passe de 45 à 50 centimes par m³. En conséquence, le Conseil fixe le prix de vente du mètre cube d'eau à 2,15 F toutes taxes comprises.
- assainissement: le prix de 1,05 F par m³ fixé pour l'année 1987 ne sera pas majoré en 1988.
- ordures ménagères: la majoration annoncée par le Syndicat intercommunal serait de 3 % en 1988.
- tracteur/remorque: tarif préférentiel en faveur de la commune de Lachapelle: 150 F l'heure (sans changement).
- nettoyements forestiers: 10 F à 30 F du stère (sans changement).
- location salle Annexe du Foyer Rural: 150 F la demi-journée, 250 F la journée (sans changement).
- droits de pesées: 20 F la pesée (sans changement).
- concessions au cimetière: 270 F trentenaire, 1 350 F perpétuelle (sans changement).

.. Divers: Le Maire indique les travaux terminés: éclairage de secours du Foyer Rural (4 147 F), pose de lambris et isolation laine de verre au préau couvert de l'école (20 162 F), électricité au préau (9 868 F), changement de tension E.D.F. (175 950 F), et ceux prévus ou en cours. Il donne lecture des demandes de subventions (toutes rejetées) et des vœux reçus. Il répond ensuite aux questions et la séance est levée à 23 h 50.

.../...



T . U . C .

La commune de Thiaville/Meurthe recherche un T.U.C. à compter du 16 avril 1988. Les travaux à effectuer impliquent priori le choix d'un garçon.

Les jeunes remplissant les conditions nécessaires sont invités à prendre contact par téléphone avec la Mairie (83 75 14 15) afin d'avoir un rendez-vous préalable.

PROVERBES DE MARS

En patois

traduction

- | | |
|---|---|
| 1 Mars sache
Remplit kêfe et guerneille | Mars sec
Remplit cave et grenier |
| 2 à l'ècnosse ou bïn è lè fin,
Mars è son pohon ou so venïn | Au commencement ou bien à la fin,
Mars a son poison ou son venin |
| 3 è lè Saint Joseph
Les ohés ès mério | A la Saint Joseph
Les oiseaux se marient |
| 4 Brauïillard en mars
Pyaûle en mâille | Brouillard en mars
Pluie en mai |
| 5 Lo jo des 40 martyrs,
Sè lo to o meuchut,
ç'o pou khé sménes. | Le jour des 40 Martyrs,
Si le temps est mauvais,
C'est pour six semaines. |

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

DINER - DANSANT DE L'A.D.M.R.:

L'Association d'aide à domicile en milieu rural du canton de Baccarat organise le samedi 19 Mars à la salle des fêtes de Baccarat un dîner dansant à partir de 20 heures, animé par l'orchestre Claude ANTOINE.

Vous pouvez retenir des places auprès de la Présidente: Madame THIERY, rue Adrien Michaut à Baccarat, ou auprès de la responsable village: Madame Yvette BENOIT.

L'entrée et le dîner se montent à 100 F, payables à la réservation. Le bénéfice de cette soirée est destiné à venir en aide à des personnes dans le besoin, sur tout le canton.

Y . B .

ASSOCIATION FAMILIALE.

CLUB DE L'AMITIE DE THIAVILLE-sur-MEURTHE

1.- APRES-MIDI THEATRAL offert par le SIVOM aux personnes âgées des communes adhérentes au Syndicat.

Comme l'an passé, le groupe théâtral " METAMORPHOSE " de Baccarat se fera un plaisir de présenter à nos Anciens la pièce de Valentin KATIEV " Je veux voir MIOUSSOV " en deux actes.

Cette représentation aura lieu le

DIMANCHE 13 MARS 1988 à partir de 15 heures à la salle Municipale des Fêtes de Baccarat.

20 personnes du Club de l'Amitié désirent participer à cet après-midi théâtral. Le transport par car sera assuré par le SIVOM. Aucune participation ne leur sera demandée.

2.- JOURNEE DETENTE DEPARTEMENTALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES.

Cette année, la F.D.A.F.R. organise une journée détente le
JEUDI 21 AVRIL 1988 A BEAULIEU PARK.

Les membres du Club de l'Amitié, lors de leur dernière réunion, ont décidé d'y participer.

En conséquence, un car de la Maison LAUNOY sera, pour cette journée, mis à notre disposition aux heures ci-après et suivant le programme ci-dessous:

- 8 h 20 à Lachapelle, 8 h 30 à Thiaville. Arrivée à Beaulieu vers 9 heures.

Dès notre arrivée, il nous sera proposé une visite artisanale (facultatif).

- A 12 h 30: repas : Feuilleté de fruits de mer, gigot de chevreuil, garniture de légumes, frites, omelette norvégienne flambée au Grand Marnier (fromage en supplément pour 10 F), boisson en supplément, café offert par la Direction.

A partir de 14 heures, grand spectacle.

Le prix de la journée est fixé à 130 F. (Pour notre Club, le transport est compris).

A BIENTOT.

A . B .

LA POPULATION DE PASSAGE VENUE POUR TRAVAILLER.

NAISSANCES.

" Joseph fils legitime de Valentin Valence manoeuvre d Azeraille et d' elisabeth hocard son épouse venue dudit Azeraille pour cultiver des terres est née le huit may de l'année mil sept cent cinquante trois... "

" Marie Anne fille legitime de Pierre Georgeon manoeuvre a Azerailles et de Agnes Hinzelin son epouse venue d'Azerailles pour arracher des pommes de terre est née le douze octobre a onze heures du soir de L'an mil sept cent soixante et treize... "

" Sébastien fils legitime de Christophe Petit bourgeois de Lunéville venu dans cette paroisse pour amasser des saulles et de Anne Gaspard son epouse est né a une heure du matin et a été baptisé le meme jour vingt unieme avril mil sept cent soixante et dix sept... "

DECES.

" L'an mil sept cent cinquante cinq le sixieme avril est decédé en cette paroisse agé d'environ quarante cinq ans francois Scieur Tisserant de profession et habitant et paroissien de Petitmont tombé malade en cette paroisse y exerçant sa profession... "

" L'an mil sept cent cinquante huit le six février a une heure apres midy est decedée en cette paroisse agee d'environ trois ans Reine fille d'Anthoine Voinard salpetrier travaillant actuellement a Thiaville et de Lucie Vendre son epouse... "

L'IMPORTANCE DE CETTE POPULATION.

<u>Naissances</u>	<u>Mariages</u>	<u>Décès</u>
1716: 1	1716: 1	1752: 1
1721: 1	1723: 1	1753: 2
1727: 1	1724: 1	1755: 1
1730: 1	1728: 1	1756: 1
1732: 1	1732: 1	1761: 1
1734: 2 (jumeaux)	1736: 1	1771: 1
1739: 1	1743: 1	1777: 1
1750: 1	1744: 2	
1752: 1	1745: 2	
1753: 2	1750: 1	
1761: 1	1756: 1	
1787: 1	1768: 2	

.../...

LE PASSAGE DES VACHES.

Quelle est l'origine de ce lieu-dit?

C'était le chemin qu'empruntait obligatoirement le troupeau communal de vaches pour se rendre à la pâture dans les forêts en application de l'article 6, titre XIX de l'ordonnance de 1669:

TITRE XIX:

Article 6: Tous les Bestiaux appartenant aux Usagers d'une mesme Paroisse ou Hameau ayant droit d'usage seront marquez d'une mesme marque dont l'empreinte sera remise au Greffe avant de les pouvoir envoyer au pasturage et chaque jour assemblez en un lieu qui sera destiné pour chacun Bourg, Village ou Hameau en un seul troupeau par un seul chemin qui sera désigné par les Officiers de la Maistrise, le plus commode et le mieux défendu sans qu'il soit permis de changer et prendre une autre route allant et retournant à peine de confiscation des Bestiaux, amende arbitraire contre les propriétaires des bestiaux et de punition exemplaire contre les Pastres et Gardes.

En effet, depuis la " Chartre de 1359 ", Thiaville avait le droit de vain pasturage et grasse pâture dans les bois de l'Evêché du Ban de Nossoncourt.

" Chartres des habitans de Thiaville:

Nous Ademars par la grace de Dieu evecque de Metz scavoir faisons a Tous que nous aux noms de nos et de notre successeurs evecques de Metz par Bon Consoy et Grande delibération octroyons et par la teneur de ces présentes lettres avons octroyés pour toujours a nos prudhommes de la Baroche (1) de Thiaville pour eux et pour leurs hoirs (2) tel droit et usage en nostre bois et haute foret du ban de Remberviller et autre part comme nos hommes du Ban de Nossoncourt ont esdits bois hautes forest et cette grace avons nous fait pour six cents petits florins que nous avons eu et reçu de nos dits prudhommes de Thiaville... "

(A. D. des Vosges)

(1): l'église

(2): leurs héritiers

Cette Charte est confirmée en 1561 par Charles Cardinal de Lorraine, Evêque de Metz. Ces droits et usages sont:

- en premier lieu d'affouages aux morts bois et bois morts.
 - en second de marnage pouvant prendre tous le bois qui leur est nécessaire pour bastir et entretenir leurs bastimens.
 - en troisième de grasse pature ou paturage leur estant loisible de mettre chacun en la dite grasse pature jusqu'au nombre de sept porcs en payant a la recepte de Monseigneur trois deniers par chacun porcq.
- et finalement de vain pasturage mener et conduire leur betail champoier et vain pasturer par tous les dits bois. " (Reconnaissance des forêts de 1607)

C . B . (à suivre)